



OIAC

Conférence des États parties

Troisième Conférence d'examen
8 – 19 avril 2013

RC-3/NAT.23
9 avril 2013

FRANÇAIS et ANGLAIS seulement

BELGIQUE

**DÉCLARATION DE S. E. MONSIEUR WERNER BAUWENS,
ENVOYÉ SPÉCIAL CHARGÉ DES QUESTIONS DU DÉSARMEMENT
ET DE LA NON-PROLIFÉRATION,
À LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN**

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Distingué(e)s délégué(e)s,

La délégation belge aimerait vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. J'aimerais vous assurer de la pleine collaboration de mon pays et de tout notre soutien dans les efforts que vous déploierez pour mener à bien les travaux de la présente session.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes remerciements à la Présidente du Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, Son Excellence Madame Nassima Baghli, Ambassadeur d'Algérie, pour la qualité de son travail en amont de cette Conférence d'examen.

La délégation belge se rallie à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Permettez-moi néanmoins d'y ajouter quelques éléments supplémentaires.

J'ai noté avec un grand intérêt la référence faite tant par le Secrétaire général de l'ONU que par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas au premier usage massif d'armes chimiques dans la ville belge d'Ypres, il y a presque un siècle. Il en a résulté des souffrances humaines sans précédent comme conséquence d'un des conflits mondiaux des plus sanglants, toujours commémoré aujourd'hui au quotidien par une cérémonie aussi simple qu'émouvante à la porte de Menin. En 2015, la Belgique s'en souviendra et nous avons l'intention d'organiser une conférence internationale à laquelle nous aimerions associer l'OIAC et son directeur général, que je salue au passage pour son leadership et ses efforts de sensibilisation. Les dizaines de milliers de visiteurs se rendant à Ypres – ville de paix – veulent se souvenir et, à travers ce souvenir, envoyer le message le plus fort qui soit : plus jamais cela. Plus jamais permettre l'usage d'armes chimiques. Plus jamais aucun être humain innocent ne devrait être victime de ces armes arbitraires de destruction massive.



Ceci, Monsieur le Président, est la raison fondamentale de notre présence ici aujourd'hui : réaffirmer la viabilité d'une Convention qui interdit ces armes, garantit la destruction de leurs stocks et fait en sorte que, plus jamais, il ne sera fait usage de ces armes chimiques, par quiconque sous aucun prétexte.

Nous espérons que cette troisième Conférence d'examen sera l'occasion, pour l'ensemble des États parties, de réitérer leur engagement en faveur de l'objet et du but de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et de renforcer le processus de sa pleine mise en œuvre. Ce processus exige non seulement le respect intégral par tous les États parties de l'ensemble de leurs obligations, mais également une vision partagée sur la voie à suivre pour qu'aboutisse notre effort collectif.

Monsieur le Président,

Au fil du temps, nous avons réalisé des avancées significatives, notamment dans le domaine de la destruction des stocks d'armes chimiques ainsi que dans la destruction et la conversion des anciennes installations de fabrication d'armes chimiques. Bien que ce processus ne soit pas encore achevé, la feuille de route pour y arriver a été définie. Mon pays, en raison de son histoire, est conscient que la destruction d'armes chimiques est un processus complexe, coûteux et à long terme. Les experts belges sur notre site de destruction sont confrontés au quotidien avec les restes d'armes chimiques anciennes que l'on continue de découvrir en terre de Flandre. Nous sommes confiants que des solutions aux problèmes du passé seront trouvées. Cela signifie que nous devrions progressivement orienter notre attention pour garantir que la Convention soit en mesure d'aborder les défis et les menaces à venir, en particulier dans le domaine de la non-réapparition d'armes chimiques.

Notre environnement global s'est modifié profondément depuis la signature de la Convention. La science et la technologie ont évolué rapidement. La biologie et la chimie interagissent dans des dimensions nouvelles, et ces innovations appellent des réponses adéquates. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques doit s'adapter à ces développements qui apportent à la fois les bienfaits des progrès scientifiques et l'augmentation des échanges commerciaux mais qui entraînent également un risque croissant de détournement et d'abus. Le régime de vérification se doit de refléter les changements du monde scientifique et technologique, en incluant, si nécessaire, un recalibrage de son fonctionnement. Il est essentiel d'assurer une sélection efficace des sites industriels : nous devons nous concentrer sur les sites de fabrication qui sont pertinents et dépenser ainsi de manière judicieuse les ressources dont nous disposons, en particulier dans un contexte de contraintes budgétaires continues. Le régime doit également bénéficier d'une coopération forte avec le secteur industriel. J'aimerais exprimer ma sincère gratitude à la contribution apportée par l'industrie, la communauté scientifique et les segments pertinents de la société civile à la promotion et à la réalisation des buts et des objectifs de notre traité. Lors d'un événement organisé en marge de la Conférence ce matin, co-organisé par la Belgique, l'Institut pour les études de sécurité de l'Union européenne (ISS-EU) a présenté son étude récente sur le futur de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques dans la phase post-destruction. J'apprécie hautement ce type d'interactions ainsi que les efforts entrepris dans cette étude. Je souscris au souci du Directeur général d'assurer la pérennité du savoir-faire et de l'expertise de l'OIAC en tant que priorité future de l'Organisation.

Monsieur le Président,

En dépit du large succès que remporte la Convention, l'objectif d'adhésion universelle n'est toujours pas atteint. L'importance cruciale de cette question a été malheureusement démontrée par l'aveu fait par la Syrie, en juillet dernier, de sa possession de stocks d'armes chimiques ainsi que par la menace de leur utilisation dans certaines circonstances. La communauté internationale dans son ensemble – et la Belgique en particulier – est sérieusement préoccupée par ces développements aux graves conséquences pour la paix et la sécurité tant au niveau régional qu'au niveau international. Nous tenons à rappeler à la Syrie l'interdiction qui lui est faite d'utiliser des armes chimiques en vertu du droit coutumier international et du Protocole de Genève de 1925. Leur utilisation serait intolérable et aurait des conséquences désastreuses. Abstraction faite de la déclaration très troublante du régime syrien, la situation qui prévaut actuellement dans le pays appelle notre plus grande attention. L'incertitude relative à la sécurité et à la protection des sites d'armes chimiques subsiste, à l'heure actuelle mais également pour l'avenir. Le risque que des armes chimiques se répandent au-delà des frontières syriennes est réel.

Nous nous réjouissons que le Directeur général ait répondu sans tarder à la demande de coopération émanant du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, afin que soit menée une enquête sur l'allégation d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous soulignons l'importance d'une enquête complète sur l'ensemble des allégations. Nous exhortons toutes les parties concernées en Syrie à apporter leur soutien inconditionnel à cette enquête et à garantir un libre accès aux membres de l'équipe d'enquête.

Le cas syrien nous invite à redoubler d'efforts vers l'universalisation de la Convention. Par ailleurs, ce cas démontre qu'il est urgent de lancer un appel pour que progresse la question de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La situation très inquiétante en Syrie touche à l'essence même de cette Convention. La troisième Conférence d'examen devrait donc traiter cette question et consigner dans son rapport les appels, maintes fois adressés à la Syrie, pour que celle-ci adhère à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et qu'elle détruise ses stocks dans le cadre d'une vérification internationale.

Tout comme la population d'Ypres et ses nombreux visiteurs en provenance du monde entier, il nous faut nous souvenir, lors de cette Conférence, des horreurs du passé pour arriver à la conclusion suivante : plus jamais ça, par quiconque et sous aucun prétexte.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous serais reconnaissant de considérer cette déclaration comme un document officiel de la troisième Conférence d'examen.

- - - 0 - - -